

ARRETE DU MAIRE
N° 2026-004

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE**

Débit de boissons 3e groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné DUCHENE Nailyn par procuration
DANCE AND FITNESS 2

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à la Salle de l'Etoile.

A l'occasion de: Gala d'Hiver

Du 31/01/2026

au de 19h00 à 23h30

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 5/01/2026.
Signature :



ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance
n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de
entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

Mme DUCHENE Nailyn - Association Dance
and Fitness 2 par procuration

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3eme groupe

Du 31/01/2026 19h00 au 31/01/2026 à 23h30.

A l'occasion de Gala d'Hiver - Salle de l'Etoile

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des
débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
08 JAN. 2026

Fait à Châteaurenard, le 05 JAN. 2026
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVENT



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIC de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS